

## Charte parents/enfants

Cette charte définit les règles d'accès aux salles d'escalades pour les enfants de 7 à 15 ans accompagnés de leurs parents ou représentants légaux ainsi que pour les adolescents de 15 à 18 ans.

L'accès aux salles d'escalade pour les créneaux parents/enfants est possible le **MARDI Gymnase du collège Theodore Monod** (5 Route des Cinq Chemins, 74200 Thonon-les-Bains) et le **VENDREDI Gymnase Collège du Pays de Gavot** (601 Route du Collège, Lieu-dit Gremey, 74500 Saint-Paul-en-Chablais).

**A partir de 15 ans, l'accès est possible en présence d'une personne majeure ayant accepté d'être désignée par écrit comme responsable par une autorisation parentale spécifique.**

### Les enfants et leurs accompagnants adultes doivent tous être licenciés au Caf Léman.

Il est rappelé à l'attention des responsables majeurs que les créneaux sont "libres" et donc non encadrés : les enfants sont ainsi sous la responsabilité exclusive de leurs accompagnants. Ceux-ci doivent donc être en mesure d'assurer leur sécurité ainsi que la sécurité des autres usagers des salles, tant au niveau de l'assurance qu'au niveau de leur comportement lors de la séance. Il est rappelé que les enfants ne doivent pas se situer ou jouer sur les tapis lorsqu'ils ne sont pas en train de faire de l'escalade.

### Le responsable de salle demandera aux participants de quitter les lieux lorsque ces conditions ne sont pas respectées.

Nom de l'enfant / des enfants : .....

Nom et signature du responsable : .....